

LISTE DU CANADA

Numéro	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
0703.10.31	<p>---Oignons et échalotes, verts:</p> <p>----Importés au cours d'une période spécifiée par une ordonnance du Ministre ou du sous-ministre, temps qui peut se diviser en deux périodes distinctes, mais n'excédant pas un total de 22 semaines au cours d'une période de 12 mois se terminant le 31 mars</p>	5.51¢/kg mais pas moins de 12.5%	C
0703.10.39	<p>----Autres</p> <p>---Autres:</p>	En fr.	D
0703.10.91	<p>----Importés au cours d'une période spécifiée par une ordonnance du Ministre ou du sous-ministre, temps qui peut se diviser en deux périodes distinctes, mais n'excédant pas un total de 46 semaines au cours d'une période de 12 mois se terminant le 31 mars</p>	3.31¢/kg mais pas moins de 15%	C
0703.10.99	<p>----Autres</p>	En fr.	D
0703.20.00	<p>-Aulx (ails)</p>	5%	C
0703.90.00	<p>-Poireaux et autres légumes alliacés</p>	5%	C
07.04	<p>Choux, choux-fleurs, choux frisés, choux-raves et produits comestibles similaires du genre <i>Brassica</i>, à l'état frais ou réfrigéré.</p>		
0704.10	<p>-Choux-fleurs et choux-fleurs brocolis</p> <p>---Importés au cours d'une période spécifiée par une ordonnance du Ministre ou du sous-ministre, temps qui peut se diviser en deux périodes distinctes, mais n'excédant pas un total de 20 semaines au cours d'une période de 12 mois se terminant le 31 mars:</p>		
0704.10.11	<p>----En paquets d'un poids n'excédant pas 2,27kg chacun</p>	2.21¢/kg mais pas moins de 5%, plus 5%	C
0704.10.12	<p>----En vrac ou en paquets d'un poids excédant 2,27kg chacun</p>	2.21¢/kg mais pas moins de 5%	C
0704.10.90	<p>---Autres</p>	En fr.	D